Pratique Libre

Musculation • Squash • Tennis

Envie de vous entraîner à votre rythme ?
Profitez des espaces sportifs du campus en accès libre : **salle de musculation, salle de squash et terrains de tennis**.

La pratique libre est idéale :

* en complément d'une activité sportive,
* ou si vous ne pouvez pas participer régulièrement aux cours de sport.

Les équipements sont accessibles sans encadrement, selon les créneaux définis chaque semaine par l'Université de Bordeaux.

Période d'accès

De début septembre à fin juin (hors vacances universitaires de l'Université de Bordeaux).

L'accès aux installations est réservé aux étudiants disposant de la vignette Pratique Libre (PL) apposée sur leur carte étudiante. La CVEC ne donne pas accès à la pratique libre.

Comment obtenir la vignette Pratique Libre ?

Rendez-vous au COSEC ou à la Halle des Sports avec :

* votre carte étudiante,
* un moyen de paiement (CB ou chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Bordeaux).

Horaires, tarifs et modalités : https://www.u-bordeaux.fr/campus/sport/la-pratique-libre